

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... la ligne
Reclames..... fr. 10
Annonces anglaises..... fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Lyons et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	fr. 10	fr. 15
Etranger et Union postale.....	fr. 14	fr. 20

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18

COURSE DE PARIS

6 Décembre 1881

Paris	780
Lyonnais	900
Madrid	845
Bordeaux	2055
Lyonnais	571
Paris	717
Lyonnais	332
Saragosse	556
Nord-Espagne	685
Transatlantique	3900
Genève	1170
Autrichienne	1210

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 6 Décembre.

LA DURÉE DE LA SESSION

Le gouvernement, ainsi que nous avons déjà eu occasion de l'indiquer, avait projeté de clore la session actuelle par décret présidentiel samedi prochain, 10 décembre.

Mais les événements paraissent vouloir déterminer une prolongation de la session jusqu'au 15 décembre.

D'une part, en effet, le gouvernement réclame le vote par le Sénat des crédits supplémentaires pour la Tunisie, déjà accordés par la Chambre; d'autre part, il demande à la Chambre le vote du traité de commerce franco-italien; enfin il doit demander successivement à la Chambre et au Sénat, qui ne se sont encore prononcés ni l'un ni l'autre, le vote des crédits supplémentaires pour les nouveaux ministères.

La Chambre discutera jeudi le traité franco-italien et, si le temps le permet, les crédits pour les nouveaux ministères.

Le Sénat ne pourra discuter que vendredi, au plus tôt, les crédits pour la Tunisie, et l'on présume que le débat durera deux jours. On confirme, en effet, que MM. de Broglie et Buffet engageront sûrement un grand débat qui portera non-seulement sur la question tunisienne, mais sur l'ensemble de la politique extérieure, et qui amènera l'intervention de M. Gambetta.

De sorte que, si le Sénat consacre vendredi et samedi à ce débat, il ne pourra s'occuper que lundi et mardi des crédits pour les nouveaux ministères.

LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER

Nous avons fait connaître la composition de la commission parlementaire de vingt-deux membres chargée d'examiner les projets de loi qui seront successivement déposés en 1882 en vue de déclarer l'utilité publique des chemins de fer classés en 1878 et 1879.

La discussion a présenté un intérêt particulier dans le 7^e bureau, dont fait partie M. Sadi-Carnot, ministre des travaux publics dans le précédent ministère. Le *Sicéle* rend compte ainsi qu'il suit des déclarations de M. Sadi-Carnot:

« M. Sadi-Carnot a exposé au 7^e bureau d'après quels principes avait été fixé jusqu'ici l'ordre d'exécution des chemins de fer classés, et indique les

raisons stratégiques, commerciales et industrielles qui avaient paru décisives, et les motifs tirés de l'organisation du personnel des études et des travaux.

« Il a fait connaître les résultats obtenus par cette méthode rationnelle et relevé le nombre de kilomètres construits par l'Etat et ouverts à l'exploitation dans les douze derniers mois. 1,100 kilomètres ont été livrés par l'Etat, et 350 kilomètres par les Compagnies. Les services sont organisés pour livrer en 1883, 1,500 kilomètres construits par l'Etat seul.

« L'ancien ministre des travaux publics, qui a coopéré au classement des chemins de fer et donné une vive impulsion à la réalisation du programme, s'est élevé avec force contre la pensée de compromettre l'unité du réseau national en intercalant des lignes à petite section substituées aux chemins à voie normale prévus au classement à titre d'intérêt général. Il ne consentirait à la substitution dont on parle qu'à titre absolument exceptionnel et pour des lignes sans débouchés et constituant de simples affluents de réseau. »

LE MODE D'ELECTION DES DÉPUTÉS

On annonce le prochain dépôt d'un projet de loi déclarant que le mode actuel des élections des députés ne pourra pas être changé sans l'assentiment du suffrage universel.

LES VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE

La commission sénatoriale chargée de l'examen de la loi votée par la Chambre en faveur des victimes du Deux-Décembre est en majorité favorable au projet.

RÉUNION DE L'EXTRÊME GAUCHE

L'extrême gauche se réunira jeudi prochain pour arrêter la conduite qu'elle tiendra dans la discussion des crédits demandés pour la création des nouveaux ministères.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 6 décembre 1881
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

PROJETS D'INTÉRÊTS LOCAUX

La Chambre adopte sans discussions différents projets de loi tendant : à autoriser la ville de Toulouse à changer l'affectation d'un emprunt; à distraire la commune de Raon les-Lau du canton de Cirey, et à distraire la commune de Senestrus du canton de Marmande, pour l'annexer au canton du Mas-d'Agenais.

L'ÉLECTION CODET

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Codet.
Les conclusions du rapport tendent à l'invalidation.
M. Codet dit qu'il ne combattra pas les conclusions du rapport. Les électeurs auront à se prononcer en dernier ressort.
L'élection de M. Codet est invalidée.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Langlois annonce que la commission des crédits n'est pas en mesure de déposer son rapport.
M. Allain-Targé, ministre des finances, dit qu'un désaccord est survenu entre le ministre de la guerre et la commission sur une question de comptabilité. Il ajoute qu'il espère que l'accord ne tardera pas à se faire.

LE TRAITÉ FRANCO-ITALIEN

La Chambre fixe ensuite à jeudi la discussion du traité de commerce franco-italien.
La séance est levée à 3 h. 20.
Jeudi, séance publique à 2 heures.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 6 décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans discussion.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la perception de surtaxes sur les vins et sur les alcools à l'octroi de Morez (Jura).

M. Lacave-Laplagne, au nom de la commission, présente le rapport; il conclut en faveur du projet qui est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures et quart.
Jeudi, à 3 heures, séance publique.

APRÈS LA SÉANCE

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La droite du Sénat s'est réunie après la séance pour examiner la question des crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunisie. Elle a résolu de garder le secret sur ses délibérations.

Le *National* dit que M. Jules Simon renonce à combattre les crédits supplémentaires pour l'expédition tunisienne, à la suite de l'amendement de M. Fresneau, demandant une réduction de 25,000 fr. sur les crédits proposés.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 6 décembre.

Le *Télegraphe* estime que la suppression de l'immovibilité serait une mauvaise chose.

Le *Paris* fait l'éloge de M. Lagrange, candidat à la Chambre dans la 3^e circonscription de Lyon. Ce candidat, dit-il, possède l'estime de la société lyonnaise.

La *France* dit que la candidature de M. Devès à Bagnères-de-Bigorre est mal vue de la Chambre.

Le *Temps*, à propos des élections de MM. Serph et Pain, constate les incertitudes et les divergences de la majorité.

Le *Pays* dit que M. Devès exploite en ce moment pour son propre compte la candidature officielle.

BULLETIN DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 137

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Ils sortirent, et dès qu'ils furent dans la rue, le jeune artiste passant son bras sous celui de son compagnon, l'entraîna au pas de course dans la direction de la rue de Grammont.

— Je ne veux pas, disait-il, laisser le temps à l'ennemi de prévenir l'autre, je veux tomber chez Van Klopen comme un boulet.

XXIV

Mieux informé, André eût su qu'on n'arrive pas comme un boulet jusqu'à l'illustre Van Klopen.

Retranché dans le sanctuaire de ses inspirations et de ses oracles, ce redoutable tyran de la mode entouré de plus de gardes, de défiances et de précautions qu'un despote d'Asie au fond de son harem.

Les femmes, ses clientes, réussissent parfois à éviter l'inévitable station du salon d'attente, les hommes jamais.

Comment savoir si l'homme qui se présente n'est pas un mari furieux?...
Qu'advient-il, bon Dieu!... sans cette con-sign

de fer?... Monsieur, avare et jaloux, pourrait donc venir surprendre madame en train de choisir et de commander la robe qu'elle compte lui faire payer malgré lui, grâce aux vertus de l'anneau du panier!

Les femmes, pauvres anges!... seraient chez le couturier des dames sur un éternel qui-vive! Ce serait là de la clientèle.

C'est pourquoi, dès le vestibule, André et le jeune M. Gaston, qui arrivaient très essouffés, furent arrêtés par les immenses laquais dont la livrée reluisante d'or est comme l'enseigne de la prospérité de la maison.

— M. Van Klopen n'est pas visible, déclarèrent-ils.

— L'affaire est importante, cependant, insista André, elle est urgente...

— Monsieur travaille.

Prières, menaces, tentatives de corruption, un billet de cent francs même adroitement offert, furent inutiles.

André se sentait pris d'une démaison folle de jeter de côté ces drôles de la politesse souriante lui semblait injurieuse, et de passer outre; mais il en était déjà à se repentir d'avoir manqué de prudence et de patience chez le sieur Verminet.

Il se résigna donc, non sans effort, et à la suite du jeune M. de Gandelu, il entra dans ce fameux salon que Van Klopen appelle son « purgatoire. »

L'aspect de l'endroit l'étonna. A tout autre moment, il eût été pris de fou rire en considérant les portraits de robes accrochés au mur, mais il était sous le coup de la plus vive contrariété.

— Pendant que nous allons croquer le marmot ici, le directeur de la *Société d'escompte mutuel* aura le temps de prévenir ce gremlin de couturier, et nous ne saurons rien!...

Cependant les laquais avaient dit vrai, et c'est à peine si cinq ou six clientes soupiraient dans le

« purgatoire » après le bon plaisir de l'arbitre des élégances.

Toutes, à l'entrée des deux jeunes gens, se détournèrent, dévisageant ces téméraires; toutes... à l'exception d'une, pourtant, qui, assise dans l'embrasure d'une fenêtre, regardait dans la rue en tambourinant sur les vitres du bout des ongles.

Cette indifférence, précisément, attira l'attention d'André, et à sa profonde stupeur, il reconnut Mme de Bois-d'Ardon.

— Quoi! se dit-il, la vicomtesse chez cet ignoble couturier, après son horrible offense de l'autre jour!... Allons, M. de Breuhl se trompait quand il me disait: « Celle-là est folle, mais elle a du cœur et elle nous sera une auxiliaire dévouée!... »

Le jeune M. Gaston, pendant ce temps, se tournait et se retournait sur sa chaise; il sentait cinq paires d'yeux braqués sur lui, et il cherchait une pose avantageuse.

Après s'être étonné, André s'indignait.

— J'en aurai le cœur net, pensa-t-il, je veux lui faire honte.

Il saisit cette idée au bond, et sans souci des personnes présentes, sans réfléchir qu'il pouvait compromettre atrocement la jeune femme, il traversa le salon et alla s'incliner devant elle.

Mais elle prêtait une telle attention à ce qui se passait dans la rue, qu'elle ne s'aperçut pas qu'il était là, et qu'il fut obligé de parler.

— Madame la vicomtesse...

Elle se retourna vivement, et aperçut André, ne put retenir un petit cri.

— Ah!... vous!...

— Oui, moi, ici!...

Le regard dont il souligna ces trois mots était trop expressif, pour que Mme de Bois-d'Ardon ne comprit pas tout ce qui se passait en lui.

Son cou et son visage, jusqu'à la racine des cheveux, se couvrirent de rougeur, et elle se leva pour

EN AFRIQUE

DANS LE SUD ORANAIS

Oran, 6 décembre. — Les caïds de Sidi-bel-Abbès ont été remis en liberté; la population en manifeste du mécontentement.

— On confirme le mouvement de retraite très précipité de Si-Sliman vers le sud. D'après de nouvelles informations, Si-Sliman aurait licencié ses contingents et se serait porté auprès de Si-Kaddour et de Bou-Amema pour régler les conditions d'une action commune contre nous, sous les auspices du chérif de Madagha, point situé à une journée de marche du Taïflalet.

D'après les rapports de plusieurs de nos émissaires, Si-Sliman n'avait pas l'intention de commencer aussitôt les hostilités, mais il y a été moralement contraint par les deux autres marabouts qui ont exigé la preuve qu'il avait complètement rompu avec le gouvernement français.

Alger, 6 décembre. — On écrit d'Ain-Sefra que, contrairement à des renseignements antérieurs d'après lesquels le poste qu'on a l'intention de créer dans le Sud devait être établi à Tyout, ce poste serait installé à Aïn-Sefra. On a déjà pris des dispositions sérieuses pour l'installation d'un bureau arabe et on y a construit des redoutes bien conditionnées et pouvant recevoir une forte garnison. L'approvisionnement ne sera pas difficile, car Aïn-Sefra n'est pas éloigné de Mécheria, point terminus du chemin de fer stratégique qui sera prochainement achevé.

— Les communications télégraphiques sont rétablies avec Géryville, où la colonne Louis est arrivée hier, venant de Chellala.

NOUVELLES DE TUNISIE

Dépêche officielle

Paris, 6 décembre. — Une dépêche adressée au ministre de la guerre par le général Saussier, commandant en chef de l'expédition de Tunisie, porte que les généraux Forgemol et Logerot qui viennent de parcourir tout le sud de la Tunisie, remontent maintenant vers le Nord pour achever la pacification du pays.

Tentative d'assassinat

Tunis, 6 décembre. — Hier, entre Carthage et la Goulette, un indigène a tiré deux coups de feu sur un vétérinaire du corps expéditionnaire, M. Bernard.

L'auteur de ce lâche attentat a été arrêté et ne tardera pas à recevoir le châtiement de son crime.

Le Traité de Commerce Franco-Américain

Nous avons annoncé hier que M. Rouvier, ministre du commerce et des colonies, avait reçu dans la

répondre plus aisément à André sans être entendu.

— Ma présence vous paraît inouïe, fit-elle, et vous jugez que j'ai peu de mémoire et peu d'orgueil.

André ne répondit pas... C'était répondre.

— Eh bien!... reprit la vicomtesse avec un regard de reproche, vous me calomniez. Si je suis venue, c'est que j'ai vu de Breuhl ce matin, et il m'a dit que dans l'intérêt de vos projets, je devais pardonner Van Klopen et rester avec lui au mieux... Voyez-vous, monsieur André, ajouta-t-elle, il ne faut jamais juger sur les apparences... surtout une femme.

Ce fut au tour du jeune artiste à devenir cra-moisi. Il était vraiment malheureux de son injustice. Ses yeux exprimaient le repentir et la plus ardente reconnaissance. Il joignit les mains, et d'un ton suppliant:

— Me pardonnez-vous, madame... commençait-il.

D'un petit geste rapide qu'il fut seul à voir, Mme de Bois-d'Ardon l'interrompit.

— Prenez garde, disait ce geste, nous ne sommes pas seuls, on nous regarde.

Et en même temps, elle se retournait vers la rue, en lui faisant signe de l'imiter, afin de dérober au moins leur visage à l'observation.

Le fait est que cette conversation, dont personne n'entendait mot, intriguait fort dans le salon. Deux dames surtout, l'une bien compromise, et l'autre totalement perdue de réputation en furent vivement choquées et se penchèrent l'une vers l'autre pour se communiquer leur opinion, sur ce qu'elles jugeaient charitablement un rendez-vous scandaleux.

Pour le jeune M. Gaston, il crevait de dépit et de jalousie. Personne ne le remarquait.

— Elle est mauvaise! marmottait-il... A-t-on jamais vu cet artiste, qui me la faisait à la vertu!... Ça ne prend pas!... C'est qu'elle est jolie, la petite!

journee les membres du bureau du comite francais pour le traite de commerce franco-americain. Voici quelques details sur cette entrevue :

M. Foucher de Careil, senateur, president, a presente la delegation composee de MM. H. Calnyac, Dushost, Delboy, Yves Gayot, A. Caubert, Felix Limet et Desmoulins, secretaire.

M. le ministre a fait le meilleur accueil a ces delegues. Il s'est felicite de se retrouver avec « des collaborateurs », — rappelant ainsi le concours qu'il avait apporte aux travaux du Congrès franco-americain tenu en aout 1878 au Grand-Hotel.

Il a ajoute que ses dispositions n'avaient point change; qu'il venait d'en donner la preuve en faisant retirer le projet de loi relatif a l'inspection micrographique des viandes importees d'Amérique et qu'il était prêt a rapporter le decret Tirard, dès que les Américains fourniraient les garanties necessaires, en procedant a une inspection serieuse de ces viandes a l'embarquement.

Dans la conversation qui s'est etablie a ce sujet, M. Limet a fait connaitre les dispositions du congrès de Washington beaucoup moins eloigne qu'on ne le croit de l'idée d'un traite avec la France.

Les Etats-Unis ont déjà conclu un traite avec les fles Sandwich. Ils viennent d'en conclure un avec la Serbie et negocient a cette heure avec le Mexique; ils se montraient disposes a negocier avec la France.

Une motion favorable avait même été votée en avril 1879, sur la proposition de M. Fernando Wood, par la Chambre des representants, et le Senat s'était vu, le 15 mai suivant, saisi d'une joint resolution, tendant a envoyer trois commissaires en France pour s'entendre avec un pareil nombre de commissaires designés par le gouvernement francais dans le but de poser les bases du traite.

M. Rouvier a pris bonne note de ces precedents et reconnu qu'il serait a propos que, dès la conclusion des traites a l'ordre du jour, le Parlement francais prit a son tour l'initiative d'une proposition de nomination de commissaires.

Informations

Paris, 6 decembre

Le mouvement diplomatique

Le gouvernement n'a pris encore aucune resolution relativement aux nouveaux titulaires des ambassades.

Le traitement des instituteurs

M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique, met en ce moment la dernière main a un projet de loi destiné a augmenter les traitements des instituteurs et des institutrices.

A l'École des Beaux-Arts

M. Proust a visite aujourd'hui l'École nationale des Beaux-Arts. La commission d'examen, qui accompagnait le ministre des Arts dans la visite, a exprimé l'avis que les batiments de l'École fussent agrandis.

Au ministère de la guerre

Il serait question de créer au ministère de la guerre une direction de la gendarmerie. Cette création porterait a cinq le nombre des directions. On sait qu'il existe déjà les directions de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie.

Les Saint-Cyriens expulsés

Le Paris annonce que M. Grévy, d'accord avec le général Campenon, a décidé que les Saint-Cyriens incorporés dans les régiments a la suite d'une manifestation politique, rentreront a l'École.

Au ministère du commerce

Les observations presentées par le général Campenon, hier, en conseil des ministres, afin de garder a sa disposition les batiments du depot de la guerre, ont décidé le conseil a ne pas choisir ces batiments pour y installer le ministère du commerce.

Chassé-croisé

M. Roustan, ministre résident de France a Tunis, est arrivé ce matin a Paris.

Au moment où ce diplomate, qui vient, comme on sait, suivre le procès en diffamation qu'il a intenté a l'Intransigeant, entrait dans la capitale, Mustapha-ben-ismail se préparait a en sortir. L'ex-premier ministre du bey a, en effet, quitté Paris ce soir, pour se rendre en Tunisie.

pha-ben-ismail se préparait a en sortir. L'ex-premier ministre du bey a, en effet, quitté Paris ce soir, pour se rendre en Tunisie.

L'ambassade de Saint-Petersbourg
Il n'est pas certain que le général de Courcy soit le successeur a Saint-Petersbourg de M. le général Chanzy. Il n'est même pas certain que le poste d'ambassadeur de France en Russie soit donné a un général.

Autrefois, le gouvernement confiait toujours ce poste a un général, parce que les czars avaient l'habitude de passer de grandes parades ou revues militaires une ou deux fois par semaine et que les ambassadeurs étrangers qui étaient militaires se rendaient a ces revues, qui étaient pour eux une occasion de voir l'empereur et de causer avec lui.

Aujourd'hui la situation en Russie est toute différente. Alexandre III n'a pas les goûts militaires de ses prédécesseurs et c'est rare lorsqu'il se rend aux parades de la garde.

Donc, il est possible que le successeur du général Chanzy soit un personnage civil.

Le général Farre

On rapporte que le ministre de la guerre aurait refusé le commandement d'un corps d'armée au général Farre.

On se rappelle que, vers le début de l'expédition de Tunisie, le précédent ministre, qui venait d'atteindre ses soixante-cinq ans, limite d'âge pour les généraux de division, s'était fait maintenir, par un décret spécial, dans la première section du cadre de l'état major général.

Mais il semble peu probable que le général Farre ait demandé a exercer un commandement actif; car, si nous sommes bien informés, lui-même, en quittant le ministère, avait loyalement reconnu la nécessité qu'il s'imposait a lui de renoncer a profiter de la disposition prise en sa faveur.

La retraite de M. Hérod

Il est de nouvelle question de la retraite de M. Hérod. Le préfet de la Seine serait remplacé par M. de Hérédia, député.

Les inspecteurs de préfecture

Il est question au ministère de l'intérieur de la création de deux postes d'inspecteurs généraux de préfectures.

Ces fonctionnaires, qui auraient un traitement annuel de 10,000 francs, seraient chargés de tournées mensuelles dans les départements sur les indications et les ordres du ministère.

L'état sanitaire au Sénégal

Une dépêche reçue hier au ministère du commerce et des colonies annonçait que l'état sanitaire de notre colonie du Sénégal tendait a s'améliorer, mais que quelques décès avaient encore eu lieu des suites de l'épidémie de fièvre jaune.

Une seconde dépêche postérieure a celle d'hier et datée de Saint-Louis, 23 novembre, a été reçue au ministère; elle est ainsi conçue :

« Epidémie complètement terminée. Dernier cas daté du 6 novembre. A Gorée, Dakar, Rufisque l'état sanitaire est excellent. »

« Les brises règnent franchement est la température est favorable. »

« Le stationnaire est parti au secours de voilier Montesquieu, échoué a l'entrée du fleuve. Le capitaine et quatre hommes restés a bord et considérés comme perdus, ont été ramenés. »

« Les indigènes se livrent au pillage de la cargaison. »

Un nouveau câble sous-marin

Les communications télégraphiques entre la France et la Tunisie prennent chaque jour un plus grand intérêt; malheureusement, elles ne peuvent avoir lieu directement, et les fils atterrissant en Algérie gagnent Tunis par voie de terre, exposés a tous les accidents et a toutes les déprédations. Le gouvernement se propose d'établir un fil sous-marin spécial, partant de Toulon ou de Marseille, et allant atterrir a la Golette.

On ne saurait trop approuver ce projet et en souhaiter la prompte exécution.

Les fêtes de Cherbourg

La ville de Cherbourg se prépare a donner de grandes fêtes le 4 janvier. Ce jour-là doit avoir lieu l'inauguration du nouveau théâtre, décoré par un jeune sculpteur de talent, M. Lefèvre, originaire de la ville; ses sculptures ont été démasquées dernièrement.

Le même jour doit être posée la première pierre d'un nouveau lycée. La municipalité, a l'occasion de ces différentes cérémonies a invité M. Antoin Proust, ministre des arts, M. Paul Bert, ministre de l'instruction publique et des cultes; et M. Gougeard, ministre de la marine, a les honorer de leur présence: les trois ministres ont promis d'y assister.

son sacrifice. Noble fille! Elle est calme et grave comme avant, mais non davantage. Je l'ai trouvée maigre et un peu pâle, son front, quand je l'ai embrassé, m'a brûlé les lèvres comme un fer rouge... braves, cela, rien ne trahit ses intolérables souffrances... C'est a douter. Mais Modeste m'a parlé. C'est un rôle qu'elle joue... un rôle où elle agonise... elle mourra en souriant a ceux dont elle sauve l'honneur.

De graves larmes coulaient lentes et silencieuses sur les joues d'André.

— Mon Dieu!... murmura-t-il, comment mériter une telle femme!...

Mais une porte s'ouvrait, et au bruit qu'elle fit, André et Mme de Bois-Ardon s'interrompirent et se retournèrent vivement.

L'illustre Van Klopeu apparissait.

Selon sa coutume après chaque consultation, il venait crier d'as son a purgatoire :

— A qui le tour?

Mais à la vue du jeune M. Gaston, sa physionomie changea, et c'est le sourire le plus agréable aux lèvres qu'il fit presser les deux jeunes gens, écartant d'un geste impatient le patient dont était le tour, et qui se précipita contre le passage-trait.

— Salut, dit-il, d'un ton bonhomme, a M. Gaston. Et vous venez me commander quelque surprise pour la dédicace Zora de Chantemille?...

— Ah! monsieur!... l'intelligent jeune homme poussa un soupir et fendra l'âme.

— Pas pour le moment!... répondit-il... Zora est un peu souffrante...

Mais André, qui avait arrangé la petite histoire a conter au coureur des reines, était trop pressé pour laisser consumer le temps en partagez inutiles.

— Nous venons, monsieur, interrompit-il, pour une affaire plus sérieuse. Mon ami, M. Gaston, va quitter Paris pour plusieurs mois, et il désire, avant de s'éloigner, retirer sa signature de la circula-

Petites Nouvelles

M. Devès, ministre de l'agriculture, est parti aujourd'hui pour Bagnères où il va soutenir sa candidature.

— L'amiral Jaurès, ambassadeur de la République française près le gouvernement espagnol, est arrivé ce matin a Madrid.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mardi 6 decembre 1881

3 0/0.....	85 96	Egypte.....	387 50
3 0/0 nouveau...	86 20	Autrichiens.....	717 50
5 0/0.....	115 72	Phénix.....	» »
Italien.....	99 97	Lombards.....	935 »
Turc.....	14 05	Panama.....	» »
Extérieure.....	80 78	Tunis.....	» 50
Intérieure.....	30 »	Crédit de France.....	» »
Crédit Lyonnais.....	920 »	Laenderhanek.....	1230 »
Chemins Tars.....	55 »	— nouv.....	» »
Banque Ottom.....	767 50	Suez.....	2905 »
Union.....	2640 »	Rio.....	» »
Id. nouvelle.....	» »	Foncier.....	18 30

ETRANGER

Angleterre

L'agitation irlandaise

Dublin, 6 decembre. — Un clerc d'avoué, parti hier de Dublin pour signaler un certain nombre d'assignations a des tenanciers, a été trouvé mort sur la route, près de Rathdowney.

Il a été évidemment victime d'un crime agraire.

Allemagne

Les garnisons de Metz et de Berlin

Berlin, 6 decembre. — D'après le *Volkszeitung*, ce sont les places de Berlin et de Metz qui ont actuellement les plus fortes garnisons de l'Allemagne. Berlin a 18,204 hommes et Metz en a 10,793.

Le pape a Malte

Les attaques hostiles a l'Italie des journaux officieux du chancelier produisent une certaine sensation. On répète les anciens bruits que le chancelier négociait avec l'Angleterre la cession de l'île de Malte, conformément aux clauses du traité de Vienne, et que cette île servirait de résidence au pape, avec tous les droits de souveraineté.

Un discours du général Manteuffel

Strasbourg, 6 decembre. — Un diner a été donné hier par le général de Manteuffel en l'honneur de la commission de l'Alsace-Lorraine.

M. de Manteuffel s'est attaché a justifier les mesures prises relativement aux langues professées dans les écoles et l'interdiction des compagnies d'assurances françaises. Il a dit que, tandis que la commission et les assemblées du district contribuaient a assurer le calme dans le pays, on organisait l'agitation en sens contraire; tandis que les gouvernements de France et d'Allemagne étaient en paix et en bonne intelligence, on continuait en France, dans des discours, dans les journaux, dans des brochures et dans des réunions, a assurer que l'Alsace-Lorraine retournerait a la France.

M. de Manteuffel a expliqué ensuite la suppression du journal la *Presse d'Alsace-Lorraine*, a cause du refus de ce journal a reconnaître la validité du traité de Francfort.

M. de Manteuffel a assuré qu'il continuerait a se montrer conciliant et a ménager les sentiments des populations, mais il ne permettra pas qu'on méprise l'empereur et l'empire d'Allemagne.

Autriche

Les intrigues de l'Italie

Londres, 6 decembre. — Une dépêche de Vienne adressée au *Standard* dit que la Russie aurait fait dernièrement des ouvertures a l'Italie pour une action combinée contre l'Autriche; ces ouvertures auraient été accueillies favorablement. L'Autriche ayant été informée par des agents allemands, M. de Bi-mark arrêta alors l'entrevue de Dantzig, puis l'Italie fit volte-face, espérant arriver a ses fins avec l'aide de l'Autriche, et M. Robilant regretta d'avoir organisé une entrevue entre le roi Humbert et l'empereur d'Autriche. Les ministres qui accompagnaient le roi d'Italie, dans leurs conférences avec MM. Ka-hy et Andrássy, proposèrent la cession de Trente a l'Italie promettant de laisser a l'Autriche les trains libres en Orient. Les ministres autrichiens, étonnés, ont fait la sourde oreille. Depuis, a Vienne, on parle de l'Italie en termes très froids.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU SEINE

LOIRE

Affaire de Bourg-Argental

Saint-Etienne, 6 decembre. — Nous sommes heureux d'annoncer que dans cette grave affaire, la gendarmerie loin d'avoir été agressive et provocatrice, a montré beaucoup de calme et de modération.

Les gendarmes étant en patrouille a 11 heures du soir, ont été d'abord grossièrement insultés, puis

tion. Il y tient d'autant plus que son père serait fort mécontent s'il apprenait qu'il a souscrit des billets...

— Je conçois cela.

— Eh bien!... monsieur, vous pouvez lui être fort utile.

Le jeune et intelligent Gaston se vit sauvé.

— Alors, mon cher Klopeu, dit-il, remettez-nous les valeurs que vous avez signées de moi.

L'illustre couturier hochait la tête.

— Je les ai eues, fit-il... oui, je me le rappelle très bien. Cinq billets de mille francs chaque, valeur en compte, signés Gandelu, emboîtés dans un carton Rigal... Je les tenais de la Société d'ascension aérienne... J'en ai disposé

— Pas de veine!... murmura Gaston affreusement déconcerté.

— Oui, je les ai... je les ai remis en règlement a mes fournisseurs de Saint-Etienne, a l'Union, Vrac et Cie...

Le sieur Van Klopeu est certes un coquin habile; mais il est né a Rotterdam, la messe de détail lui manque. Bien plus, en dehors de son extraordinaire impudence professionnelle, il se trouble aisément. Et la preuve, c'est que, gêné par le regard d'André, obstiné ment alla chercher son portefeuille.

— Si vous ne me croyez pas, je puis vous montrer l'honneur de ces messieurs n'acceptant rien...

— Inutile, monsieur, prononça André, inutile... du moment où vous nous donnez votre parole d'honneur...

— Certes, je vous la donne, et la grande, et la vraie... Mais n'importe, laissez-moi chercher la preuve dans ce paquet de lettres...

Le couturier des robes semblait chercher avec une sorte de rage.

— Oh!... assez, monsieur, fit André sans le moindre ironie, car il tenait a paraître dupe; ne prenez pas tant de peine... Les billets sont a Saint-

entourés, menacés et finalement, assaillis a coups de pierres.

C'est en vain qu'ils ont sommé leurs agresseurs de se disperser. Ceux-ci ont continué de plus belle a les accabler de projectiles. C'est alors que les représentants de la force publique, courant de sérieux et réels dangers, ont fait usage de leurs armes.

C'est un ouvrier mineur nommé Martin qui a été tué; plusieurs autres ont été blessés.

Plusieurs arrestations ont été faites hier. Le parquet, qui s'est de nouveau transporté sur les lieux aujourd'hui, n'est pas encore de retour de sa descente.

A demain de nouveaux détails.

Informations militaires

Le général Osmond, commandant le 13^e corps d'armée, vient d'adresser a MM. les intendants militaires du 13^e corps d'armée, la circulaire suivante :

En raison de la réduction des effectifs et des nécessités du service, le général commandant le 13^e corps d'armée ajournera, a moins de cas tout a fait exceptionnel les demandes de congé a titre de soutien de famille pour les militaires appartenant aux classes qui ont a rester plus de deux ans sous les drapeaux.

Prière d'assurer l'exécution de cette disposition. Le colonel, chef d'état-major.

Signé : A. TIERSONNE.

Cour d'assises de la Loire

PRÉSIDENCE DE M. JOURNET.

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE LYON

1^{re} Affaire

Célestin Carle, 20 ans, né a Saint-Clément (Ardèche), demeurant a Saint-Etienne, était accusé d'attentat a la pudeur commis sans violence sur un jeune enfant, âgé de 5 ans.

Déclaré coupable par le jury qui a admis en sa faveur le bénéfice des circonstances atténuantes, la cour a condamné Célestin Carle a 2 ans de prison.

Ministère public : M. Frère, substitut; défenseur : M. Guisson, avocat.

2^e Affaire

Vol et complicité de vol qualifiés

Cinq accusés sont sur le banc de la cour d'assises; ce sont les nommés :

- 1^{er} Eugène Merle, âgé de 22 ans, journalier, demeurant a Saint-Etienne;
- 2^e Jean-Catherine Mailhot, 18 ans, manoeuvre, a Saint-Chamond;
- 3^e Pierre Bazin, forgeron, âgé de 17 ans, demeurant a Rive-de-Gier;
- 4^e Jacques-Marie Pinchon, 14 ans, manoeuvre a Saint-Chamond;
- 5^e Et Raubert Digoonet, âgé de 51 ans, journalier, a Saint-Chamond.

Reconnus coupables, les accusés ont été condamnés :

Merle a huit ans de travaux forcés, Digoonet a six ans de réclusion, Mailhot a quatre ans de prison, Bazin a deux ans de la même peine.

Pinchon sera enfermé jusqu'à vingt ans dans une maison de correction.

Communication ouvrière

On nous prie d'insérer la lettre suivante adressée a chacun des membres du Cercle professionnel des hisseurs, place Marengo, 4.

CITOYENS,

Vous êtes prié d'assister a l'Assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le samedi 10 decembre 1881, au local du Cercle, a 7 heures 1/2 du soir. La séance ouvrira a 8 heures précises, quel que soit le nombre.

Recevez, Citoyen et cher collègue, l'assurance de nos sentiments fraternels.

Le président, GONON.

ORDRE DU JOUR : 1^{er} Lecture du procès-verbal; 2^e Rapport du Conseil sur la question de Vienne, et autres.

3^e Nomination de trois membres pour compléter l'administration.

Conseil municipal

Grenoble, 6 decembre. — Le conseil municipal s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Rey-maire.

M. le maire a donné communication au conseil de la dépêche de M. Bovier-Lapierre, député, annonçant la conclusion de la cession a la ville des terrains militaires déclassés. Il a ajouté que M. le préfet arrivé hier, leur avait confirmé cette bonne nouvelle.

M. le ministre des finances a accepté l'évaluation de 1,100,000 francs, fixée par le rapport des experts et il a autorisé la prise de possession immédiate par la ville, des terrains déclassés sous la condition toutefois de céder a l'administration des postes et télégraphes une surface d'environ 1,500 mètres pour la construction d'un hôtel.

Le conseil, sur la proposition de M. le maire, a fait ses remerciements a MM. les sénateurs et députés

Etienne... c'est un petit malheur!... Nous attendrons l'échéance. M. Gandelu ne désիրերա pas son fils pour cela... j'ai l'honneur de vous saluer...

Et comme il sentait bouillonner son sang dans ses veines, comme il craignait de ne pas rester parfaitement maître de soi, André sortit, entraînant le jeune Gaston, lequel voulait absolument consulter Van Klopeu sur la tenue qu'il serait a très chic de donner a Zora quand elle sortirait de Saint-Laurent.

Lorsqu'ils furent dans la rue, a une vingtaine de pas de la maison du tailleur pour dames, André s'arrêta, et, tirant son calepin, y écrivit, a tout hasard, l'adresse des fabricants de Van Klopeu, MM. Rolin, Vrac et Co. Quand il eut fini :

— Eh bien!... demanda-t-il a son compagnon, que pensez-vous de votre couturier?

M. Gandelu fils était absolument rassuré.

— Je pense, mon cher bon, répondit-il, que Van Klopeu n'est pas bête... Il me connaît. S'il avait fait sa tête, je lui perdais sa clientèle... et raide! Je suis bon garçon, comme dit Philippe de chez Vrac chette... mais je n'aime pas les soies!... Ah!... mais non!

— Alors où croyez-vous vos billets?...

— A Saint-Etienne, parbleu!...

L'obstinée confiance du jeune M. Gaston arracha a André un geste de commisération et d'impatience.

Cette naïveté idiote, chez un garçon gâté jusqu'au moelles par toutes les corruptions parisiennes, paraissait inexplicable.

— Voyons, fit-il en consultant sa montre, il est trois heures, si pressé que je sois, j'ai un quart d'heure a vous donner.

Ils arrivaient au boulevard des Italiens, ils tournèrent a droite, remontant vers la rue de Richelieu.

Isère, qui par leurs démarches ont hâté la solution de cette question.

Conformément à la proposition de M. le maire, le conseil a affecté une somme de 1,000 francs au cautionnement exigé pour la garantie du prêt de fusils demandés par la Société de gymnastique et que M. le ministre de la guerre a bien voulu autoriser. Cette somme sera déposée à la caisse des dépôts et consignations.

Le conseil a désigné deux de ses membres, MM. L'abbé et Ruffat, pour faire partie de la commission de surveillance et d'administration du bataillon scolaire dont l'organisation se poursuit activement.

M. le maire, au nom des commissions réunies de l'Instruction publique et des travaux a soumis au conseil un rapport sur la création à Grenoble d'un lycée.

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées.

Au nom de la commission des travaux, M. Berthod a donné lecture d'un rapport sur l'utilisation de l'espace des locaux de la Halle.

Plusieurs projets sont en présence.

A la suite d'une discussion assez longue le Conseil a renvoyé à la commission des finances, l'examen de diverses questions, tout en décidant dès à présent la reprise immédiate par la ville du magasin, occupé par les facteurs à la criée moyennant une indemnité une fois payée de 800 francs.

Cour d'assises de l'Isère

Audience du 5 décembre

Après la plaidoirie de M. Grolée, le jury rend un verdict affirmatif sur la question de coups et blessures et négatif sur la question de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

En conséquence de ce verdict, la Cour, appliquant la loi du 30 mai 1854, le maximum de la peine, le condamne à deux années d'emprisonnement.

L'audience est reprise à 7 heures du soir.

Un vieillard de 74 ans, Pierre Mandon, comparait devant le jury sous l'accusation d'incendie volontaire.

L'accusé qui était domicilié à Pont-Evêque avoue avoir mis lui-même le feu chez lui.

C'est la quatrième affaire d'incendie qui se présente au cours de cette session.

Mandon est condamné à cinq ans de réclusion.

Incendie

Revol, 6 décembre. — Vendredi dernier, pendant la nuit, un incendie dont les causes sont inconnues a détruit un bâtiment, comprenant maison d'habitation et forge, appartenant à M. Séraphin Carlier, marchand ferrant.

La part du feu a pu être faite et les habitations voisines préservées.

Les dommages évalués à 6,000 fr. sont couverts par une assurance.

Au nom de la commission des travaux, le même membre a soumis au conseil un rapport au sujet de la construction d'un nouveau pont sur l'Isère, entre les quartiers de la Gare et de la Porte de France.

Ce rapport conclut à l'allocation du crédit de 500 francs, demandé pour frais d'études par l'Administration des ponts et chaussées, en émettant le vœu que les deux emplacements en présence, l'un à l'extrémité du cours Saint-André et l'autre vers l'abbaye actuelle, soient étudiés concurremment avec indication dans les deux cas de la part contributive de l'Etat.

L'Administration des ponts et chaussées sera priée de tenir compte de la proposition de MM. Carrière, Dumolard et Vallet, et d'exprimer son avis sur les avantages qu'elle peut présenter.

Conscrits de 1831

Les conscrits de la classe 1831 des trois cantons de la ville de Grenoble sont invités à se réunir demain mercredi, 7 décembre, à 8 heures et demie du soir, dans la salle de l'amphithéâtre des anciennes facultés, place de la Halle.

Ordre du jour : Compte-rendu de la commission provisoire.

Le président : J. JAIME.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELA, CONSEILLER

Audience du 6 décembre

Avortement procuré

Anne Barjot, âgée de 20 ans, couturière, demeurant à Belleville (Rhône), et Marie Louise Germain, âgée de 33 ans, concubine à Lyon, rue de la Vierge, sont accusées d'avortement.

M. le greffier Serbier donne lecture de l'acte de l'accusation, qui expose ainsi les faits à leur charge : La nommée Annette Barjot, couturière à Saint-Jean-Ardières, est devenue enceinte dans le courant du mois de mars 1881.

Elle fit part de son état au sieur X..., représentant de commerce à Belleville, l'un de ses amants. A cet instant, elle se rendit avec sa maîtresse chez cette dernière pour se faire avorter par des moyens abortifs. A la demande de X..., un pharmacien consentit à administrer à la fille Barjot des injections et des injections qui, d'après l'avis d'un homme de l'art, n'étaient pas susceptibles de provoquer un avortement. Ce traitement n'ayant produit aucun résultat, Mile Barjot résolut de s'adresser à la fille Germain, concubine et cartomancheuse à Lyon, rue de la Vierge, 9, dont l'adresse lui avait été donnée.

Le 21 août, la fille Barjot partit pour Lyon, où son avortement ne tarda pas à la rejoindre.

Le lendemain matin, X... lui remit une somme de 100 francs, et lui donna les renseignements nécessaires pour trouver le domicile de la fille Germain. Indépendamment de cette somme de 50 francs, Annette Barjot avait en sa possession soixante francs, dont quarante francs lui avaient été remis, dit elle, par le sieur X... père. Elle se rendit dans la rue de la Vierge, où elle rencontra une femme à qui elle demanda de lui indiquer la maison portant le n° 9. Elle fut interrogée, cette femme, qui n'était autre que la fille Germain, répondit simplement : C'est moi, qui conduisis dans mon domicile la fille Barjot.

Après avoir exposé l'objet de sa visite, la femme Germain lui administra une injection à l'aide d'un instrument spécial, puis elle la congédia après avoir reçu pour prix de ses coupables services une somme de cent francs. Quelques jours après, Annette Barjot revint à Lyon et se présenta de nouveau chez la fille Germain qui lui donna une se-

conde injection. Ces manœuvres déterminèrent bientôt un avortement qui fut constaté le 3 septembre dernier par une expertise médico-légale.

Mise en état d'arrestation les filles Barjot et Germain ont dû faire des aveux.

Le pharmacien et X..., dont la conduite mérite le blâme le plus sévère, avaient été compris dans les poursuites, mais les faits établis à leur charge, n'ayant paru rentrer dans aucun des cas prévus et punis par la loi pénale un arrêt de non lieu est intervenu en leur faveur.

Après la lecture de ce document, M. le président ordonne que les débats aient lieu à huis-clos.

A cinq heures et demie, le jury rapporte son verdict.

La fille Barjot, déclarée non coupable, est acquittée.

Reconnue coupable avec admission de circonstances atténuantes, la fille Germain est condamnée à 4 ans de prison.

Ministère public : M. Boyer, substitut du procureur général.

Défenseurs : M. Lescureux et Minard.

Incendie de la rue Vaubecour

Un terrible incendie a éclaté hier à 6 heures du soir, dans les vastes entrepôts de vins et alcools du Compagnon général de commission, situés rue Vaubecour, 41.

Quatre ouvriers étaient occupés dans la cave à soutirer un fut de trois-six d'une contenance de 10 hectolitres, lorsque soudain les vapeurs alcooliques répandues autour d'eux s'enflammèrent, on ne sait comment. Les travailleurs enveloppés par les flammes n'eurent que le temps de se retirer précipitamment et de donner l'alarme.

L'un d'eux, M. Caillot, demeurant rue Saint-Georges, gravement atteint à la figure et aux mains, les vêtements en feu, eut heureusement la présence d'esprit de se glacer sous un robinet d'eau. Les brûlures qu'il a reçues ne sont pas moins très graves et mettent ses jours en danger. Les autres ouvriers en ont été quittes pour des brûlures légères.

Cependant l'incendie s'étendait rapidement au milieu des matières éminemment propices entassées dans la cave. L'on peut juger du danger quand nous aurons dit qu'il s'y trouvait plus de 30 barriques de rhum, 8 foudres contenant 100 hectolitres de vin chacun et des grandes quantités de liqueurs de toutes sortes.

Le nombreux personnel de la maison, ayant à sa tête le directeur, M. Pascal Labat, et le sous-directeur, M. Henri Labat, organisait rapidement les premiers secours.

A la première alarme, les pompes de la gare des postes de la rue Franklin, de la gendarmerie, de la place Godier, de l'Hôtel de Ville, étaient dirigées sur les lieux et mises en batterie. Malheureusement il était impossible de prendre de l'eau dans la Saône, fort basse en ce moment, et le défaut de bouches d'eau s'est encore fait sentir. La pompe à vapeur arrivait aussi, et s'alimentait dans le bassin de la fontaine de la place Saint-Michel.

De la cave, où l'incendie exerçait ses ravages, s'échappait une épaisse fumée; l'odeur acre de l'acide sulfureux prenait à la gorge les travailleurs.

Un instant, un épouvantable danger a été à craindre. Dans les vastes magasins du rez-de-chaussée se trouvaient trois énormes foudres, contenant l'un 2,000, l'autre 1,700 et le dernier 550 hectolitres de vin blanc. Si le feu venait à gagner le local, une explosion, dont on ne peut envisager les conséquences sans frémir, pouvait avoir lieu et faire sauter, non seulement l'immeuble, mais encore les maisons voisines.

Un moment le danger parut si imminent, que le colonel de gendarmerie fit sortir de la maison les personnes qui s'y trouvaient.

Mais aux grands maux les grands remèdes : on se hâta d'ouvrir les larges robinets de ces vastes réservoirs, et bientôt le précieux liquide se répandit à flots dans le sous-sol contribua pour sa bonne part à éteindre le foyer.

Il y avait à un moment donné près de trois pieds de vin dans les immenses caves.

Grâce à cette mesure radicale, tout danger était conjuré et à 9 heures on était maître du feu.

Sur le théâtre de l'incendie, nous avons remarqué MM. Oustry, préfet du Rhône, Boyer, substitut, Gros, juge de paix du 2^e canton, Geoffroy, commandant des gardiens de la paix, etc., etc.

Le service d'ordre était fait par un piquet de 13 chasseurs à pied, caserné à Bissuel, et par les gardiens de la paix.

Comme toujours, nos braves pompiers ont fait vaillamment leur devoir. Etaient présents : le commandant Pitrat, le capitaine Viretton, les lieutenants Badez, Catissou, etc.

Le sapeur Chapaz fils a été légèrement blessé au dos dans une chute, sur un tas de bouteilles.

Parmi les premières personnes qui ont prêté leur concours, nous pouvons citer MM. Benoit Stuch, Hine, employés de la maison, Roannet, employé de la régie, Pépin, employé des contributions directes, etc.

Les pertes qui sont encore difficiles à évaluer d'une manière précise sont énormes et consistent surtout en marchandises.

Les vins qui ont servi à noyer l'incendie peuvent être estimés à 300,000 fr. au bas mot. Les dégâts dans les caves doivent atteindre le chiffre de 200,000 fr., soit une somme totale de 500,000 fr., couverte par une assurance à la Compagnie le Nord.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 7 décembre, 341^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 41 ; coucher, 4 h. 02. Les jours baissent de 1 minute.

Ephémérides (1741). — Avènement d'Elisabeth, impératrice de Russie.

On sait que les jeunes soldats de la 2^e portion du contingent, qui sont complètement illettrés, sont maintenus pendant un an en plus sous les drapeaux. Le ministre de la guerre a adressé, le 29 novembre, à ce sujet, la circulaire suivante aux commandants en chef de corps d'armée :

Un certain nombre de jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1879 ont été maintenus sous les drapeaux, par application de l'art. 41 de la loi du 27 juillet 1872, sur le recrutement de l'armée, comme ne sachant ni lire ni écrire.

Il m'a paru que ceux de ces jeunes soldats qui ont tenu une bonne conduite, et principalement ceux qui ont pris part aux expéditions de Tunisie ou d'Algérie, et qui

sont rentrés en France, peuvent être l'objet de mesures bienveillantes analogues à celles qui sont prescrites la circulaire du 8 janvier 1881 en faveur des hommes de la deuxième portion de la classe de 1878.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien renvoyer le 31 décembre 1881, dans leurs foyers, les illettrés de la classe 1879 qui avaient été maintenus sous les drapeaux, conformément aux dispositions de la loi du 27 juillet 1872.

Par une exception bienveillante, ceux de ces hommes qui sont revenus de Tunisie ou d'Algérie seront renvoyés dès la réception de ces prescriptions.

Les rôles des contributions foncières des portes et fenêtres, pour l'année 1882, revêtus des formalités prescrites, viennent d'être remis aux percepteurs chargés d'en faire le recouvrement dans les communes de toute la France. Les municipalités ont été invitées par le gouvernement à rappeler à leurs administrés qu'ils ne doivent pas omettre d'acquiescer exactement, dans les délais fixés par la loi, les termes échus à leur quote-part respective, afin de s'épargner les frais de poursuites qu'entraîne toujours l'oubli de cette obligation.

Saivant la loi du 4 août 1844, le délai de trois mois accordé aux contribuables pour les demandes qu'ils auront à présenter au décharge, la réduction ou mutation d'actes ne courra qu'à partir de la publication des rôles dans chaque commune.

Les demandes en dégrèvement pour vacance trimestrielle ou annuelle de maisons seront admises à toute époque, pourvu qu'elles soient présentées dans les quinze jours qui suivront l'année, ou les trois, six ou neuf mois de non habitation. Lorsque la vacance continuera, la réclamation ne devra être faite qu'à la fin de l'année.

Ces diverses réclamations devront être adressées par les contribuables au préfet de leur département ; elles devront être accompagnées des avertissements ou extraits de rôle et de la quittance des douzièmes échus. Elles ne sont point d'ailleurs assujetties au droit de timbre, lorsqu'elles ont pour objet une cote inférieure à 30 fr.

M. le préfet du Rhône donne avis que les travaux de réfection du système de suspension du pont de la gare à Vaise étant terminés, il sera procédé à l'épreuve réglementaire de ce pont les 7, 8, 9 et 10 décembre courant, et qu'en conséquence la circulation des voitures et des piétons sera interdite sur ledit pont pendant les jours ci-dessus indiqués.

Le pont de la Guillotière reçoit en ce moment diverses réparations. On a rapicé les plaques de tôle du parapet, dont la plupart étaient percées à jour et on les revêt d'une couche de peinture, qui doit les mettre à l'abri de l'oxidation. D'autre part, des ouvriers sont occupés à cimenter les interstices des larges dalles des trottoirs, réparation qui aura le double avantage de faire disparaître les rigoles où l'eau s'amassait, à la moindre pluie, en flaques traîtresses, et de masquer aux yeux des passants les nombreuses et très peu rassurantes échappées sur le lit du fleuve que tout le monde y a certainement remarquées.

Le pont voisin, celui de l'Hôpital, reçoit de son côté, quelques réverbères supplémentaires qui n'y seront pas de trop, par ces brumeuses nuits d'automne que nous traversons.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que la grève des cochers et conducteurs de tramways du dépôt de Vaise peut être considérée comme à peu près terminée.

La plupart des grévistes ont repris leur travail dans la matinée.

Une tentative de meurtre a été commise, dimanche dernier, à Oullins.

Des jeunes gens se trouvaient dans un établissement de cette localité. Une chanteuse ambulante, accompagnée d'un Barnum, était l'objet des brutalités de ce dernier, nommé Lebihan. Les jeunes gens voulurent prendre la défense de la chanteuse ; mais ils furent invités par Lebihan à sortir du cabaret pour « s'expiquer ».

Les jeunes gens sortirent, et une rixe eut lieu. Dans la mêlée, un des jeunes gens, nommé Portefaix, reçut de Lebihan un violent coup de couteau au côté gauche et tomba baigné dans son sang.

Relevé aussitôt par ses camarades, le blessé fut transporté à l'Hôtel Dieu. Son état est très grave. Quant au meurtrier, il put prendre la fuite sans qu'on ait encore trouvé sa trace.

La femme Emilie B..., lingère, rue de Vendôme, gagnait hier, à minuit, ses pétales et se disposait à se mettre au lit, lorsque, jugez de sa surprise, elle trouva celui-ci occupé par deux individus, qui sous l'extrême prétexte qu'ils avaient précédemment obtenu ses faveurs, refusèrent énergiquement de déguerpir.

La belle trouvant que la plaisanterie durait trop longtemps, finit par avoir recours à l'intervention des gardiens de la paix. Les deux intrus, Henri G... et Gaspard P..., ouvriers teinturiers, ont fini, sur les planches du violon, leur nuit commencée sur le lit moelleux de leur intraitable maîtresse.

Le nommé Léon L..., forgeron, né à Novellare (Italie), demeurant rue Moncey, a profité d'un moment où il se trouvait seul avec une jeune fille habitant dans la même maison, pour se jeter sur elle et essayer d'assouvir sa brutale passion.

Aux cris de la victime, les voisins accoururent et arrêtrèrent S... qui a été conduit à la Permanence par les gardiens de la paix.

Hier, à 4 heures du soir, une voiture de la Compagnie des vidanges, ayant tourné trop court pour entrer dans la rue de la Fronde, a heurté violemment le trottoir ; le brancard du véhicule a enfoncé deux devantures du magasin de mercerie de Mme Audriat.

Les parties intéressées se sont rangées à l'amiable et le rassemblement qui s'était formé n'a pas tardé à se dissiper.

Curieuse trouvaille : Mme Louhans, logeuse en garnis, rue Palais-Grillet, 8, est venue déclarer hier au bureau de police, que deux de ses locataires venaient de trouver dans une chambre, un coffre-fort fracturé.

M. le commissaire de police se rendit aussitôt sur les lieux ; le coffre contenait encore un poignard, des livres, une pipe et quelques menus objets.

Espérons que l'enquête ouverte fera la lumière sur cette mystérieuse aventure.

Les gardiens de la paix font chaque nuit de nombreuses razzias de vagabonds, mais ils n'ont pas souvent l'occasion d'en opérer de pareilles à celle qu'ils ont faite la nuit passée, rue de Trion.

Deux boufis et une vache qui erraient inégalement, fuyant le couteau fatal, ont été conduits en fourrière.

Avis au propriétaire.

Une femme d'un certain âge, Mile Tournu, rentière, rue des Farges, n° 17, sortait de chez elle, lorsqu'elle a été renversée par une voiture à bras qui conduisait au pas de course un garçon boulangier.

La victime, qui a reçu plusieurs contusions offrant une certaine gravité, a été conduite à son domicile.

L'imprudent auteur de l'accident a continué sa course et n'a pu être rejoint.

Procès-verbal a été dressé.

Un employé de la Société Lyonnaise, Jules Didier, avait été chargé de toucher un effet de 10,000 fr. chez un négociant de la rue Pizay.

Par erreur, on lui remit onze billets de mille francs. Didier n'a rien eu de plus pressé que de s'approprier celui qu'il avait reçu en plus.

Une perquisition a fait découvrir le billet en question dans son domicile.

Traduit hier devant le tribunal correctionnel, Didier a été condamné à 6 mois de prison.

Le nommé Jean-Benoît Satin, cultivateur à Haute-Rivoire, a été condamné hier à 6 mois de prison pour s'être livré à des actes contraires à la pudeur sur deux petites filles.

Incendies

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, dans le magasin de coiffure de M. Daumas, rue Royale, 11.

Le feu a pris dans une gaine de cheminée et s'est rapidement communiqué au plafond. M. Daumas, aveuglé par une épaisse fumée, voulut descendre par une croisée de sa chambre, située à l'entresol, mais il tomba sur le trottoir d'une façon si malheureuse, qu'il se fit une entorse aux deux pieds.

Cependant les pompiers des postes de l'Hôtel-de-Ville et du cours d'Herbouville accourus à la hâte, ne tardèrent pas à se rendre maîtres du feu.

Les dégâts sont de peu d'importance.

La nuit dernière, à minuit, un incendie s'est déclaré dans la cave de M. Michallier, camionneur, demeurant avenue de Saxe, 122.

Un passant donna l'alarme, et grâce aux prompts secours, à trois heures du matin, tout était terminé.

Les causes du sinistre sont attribuées à un vice de construction du calorifère dont la gaine était en contact avec des planches.

Les pertes sont évaluées à une somme de 1,500 fr. environ, couvertes par une assurance à la Compagnie la Centrale.

Un violent incendie a éclaté dans la nuit du 4 au 5 décembre, dans un bâtiment appartenant à M. Graeger, propriétaire à Limonest.

La maison occupée par deux locataires a été complètement détruite, ainsi qu'une grange et des écuries attenantes.

Les causes du sinistre sont attribuées à l'imprudence d'une petite fille de 4 ans, qui en l'absence de ses parents aurait renversé une lampe à pétrole. Celle-ci ayant roulé sous un lit, a enflammé les rideaux et le feu a pris une si rapide extension que tous secours ont été inutiles.

Les dégâts évalués à une somme de 10,000 fr. sont couverts par une assurance à la Nationale. Aucun accident de personnes à déplorer.

Fête de l'arbre de Noël

Fidèle à de vieux souvenirs le Comité des dames de la société de secours alsacienne et lorraine, organisée pour la fin du mois la fête traditionnelle de l'Arbre de Noël offerte aux enfants originaires des départements annexés à l'Allemagne.

Il compte, comme les années précédentes sur le généreux appui des habitants de Lyon.

Au moment où par le seul moyen qui soit à leur disposition, par l'urne électorale, les Alsaciens et les Lorrains viennent de témoigner, à la face de l'Europe, de leur union indissoluble avec la France la noble cité des bords du Rhône voudra donner à son tour aux émigrés qui se sont réfugiés dans ses murs un gage significatif, quoique pacifique, d'amour et de sympathie.

Tous les dons, vêtements, livres, jouets, bonbons seront reçus avec reconnaissance aux adresses ci-dessous indiquées. La liste des donateurs sera publiée.

Ce n'est pas d'envoyer les cadeaux avant le 20 décembre afin d'en faciliter la répartition.

Un avis postérieur indiquera le local et le programme de la fête.

Prière d'adresser les dons en argent ou en nature au siège de la société rue Delandine, 6, ou à MMmes Bloch 43, rue de la Charité; Brisac, 10, rue des Cochers; Gaisman, 3, quai de Reiz; Glisson, 116, rue St-Clair; Heilmann, 43, rue Mercière; Helmreich, 70, rue St-Joseph; Hoffert, Fritz, 19, cours du Midi; Müller, 49, rue Franklin; Reichshofer, 29, cours du Midi; Spitz, 53, place de la République et à la brasserie George Hoffert, cours du Midi.

Fanfare Les Amis réunis

MM. les membres honoraires et exécutants sont prévus que le banquet de Ste-Cécile sera servi dans les salons du restaurant Revol, rue du Juge-de-Pai, 31, dimanche prochain, 11 courant, à 2 heures et demie du soir.

Départ du siège, rue Tupin, 11, à 1 heure.

MM. les exécutants sont instamment priés d'assister à la répétition du jeudi 8 courant.

Le président, FONTAINE.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Lyon, 6 décembre, 10 h. 30 soir.

Température : La situation générale ne se modifie presque pas et le temps est généralement froid et brumeux sur la France. Hier matin, le thermomètre s'est abaissé jusqu'à - 6° à Clermont, - 3° à Belfort, - 2° à Besançon.

D'ailleurs, l'inversion des températures avec la hauteur, continue ; ce matin, les observations faites dans nos trois stations ont donné - 1-3,1 au sommet du Mont-Verdun, - 1-1,5 à Saint-Genis et - 1-1,8 au Parc.

Le brouillard persiste également ; hier soir, il s'est transformé en une brume assez forte qui, à Saint-Genis, a donné 0 mm. 2 d'eau.

Temps probable : Assez beau, brouillard.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 5 décembre.

Comme celle de samedi, la bourse d'aujourd'hui a été médiocre, presque mauvaise pour les rentes, très brève pour les valeurs de toute espèce. Tandis que le 5 0/0 baissait à 115.70, le Foncier montait à 180, le Crédit de Paris à 1,300, la Banque d'Escompte à 85.50, le Crédit de France à 925.

La Banque Romaine s'avance journellement vers des cours élevés que justifie la bonne organisation de cette société et la réduction importante que vont subir les demandes adressées au Crédit de France au moment de la mise en vente.

La grande Compagnie est de plus en plus fermée ; de 716 à 720 elle est à peu près introuvable.

CHOSSES & AUTRES

Un Bismark au service de la France

M. J. J. Weiss publie dans le *Figaro* une intéressante étude sur les ancêtres de M. de Bismark. Il est piquant de rencontrer parmi eux un quadrifidaire du chancelier, Auguste de Bismark qui a été au service de la France. M. Weiss dit à ce propos :

« Il est visible que le chancelier n'aime pas trop à divulguer cette circonstance. Les biographes qu'il a inspirés se bornent à nous dire, en termes vagues, tantôt qu'Auguste de Bismark a combattu pour la liberté de conscience dans l'armée suédoise et dans le régiment comte Palatin ; tantôt qu'il s'est fait admettre après la bataille de Nordlingue, dans le corps de Bernard de Saxe-Weimar, et que, jusqu'en 1640, il a guerroyé en Lorraine et en Bourgogne.

Ce n'est malheureusement pas une entreprise bien difficile que de décomposer en ses détails précis cette information générale et vague. Comme c'est justement après le désastre de Nordlingue que Bernard de Saxe-Weimar conclut avec Richelieu le traité des quatre millions, Auguste de Bismark a été bel et bien, comme on disait alors, officier de fortune à la solde du roi de France.

Ses guerres et batailles en Lorraine et Bourgogne ne peuvent être que la retraite de la Basse-Saxe sur Metz (1631), la marche sur Dijon et Saint-Jean-de-Losne (1635), la pointe de la Haute-Saône sur Waldshut, bref toute la série des manœuvres mémorables de Bernard de Saxe-Weimar, qui eurent pour résultat final de faire passer l'Alsace dans les mains de la France. Un Bismark nous l'a ôté ; un Bismark avait aidé à nous la donner. »

Procès-verbal de garde-champêtre

Au cours d'un procès récent, il a été donné lecture du joli morceau qui suit, dû à la plume d'un de ces fonctionnaires campagnards :

« Je soussigné Yves-S. Lendalle, garde-champêtre de la commune de Z... (Ille-et-Vilaine),
 Certifie qu'il y a environ huit années, ayant été appelé par Monsieur B..., me disant qu'il savait que cet diable de chez Mme R..., que celle-ci n'ayant pas voulu la rendre disent quel a été chez elle, sur la proposition de M. Frapart, maire de cet endroit, j'étais chargé par lui d'anéantir sur sa maison, interprétation à M. et Mme B... ce-ci me la désignant en me disant que si la diable n'allait pas se coucher à l'endroit qu'elle allait d'habitude, que j'indiquais je per 10 fr. la dessus et avec l'avis de monsieur le maire j'ai pris la diable et l'ai portée dans la cour de M. B..., où je suis resté avec Mme R..., pendant le temps que pri à aller se coucher à l'endroit qu'il

m'avait été désigné c'est en ma présence de cell de M. R... que la diable a rendu justice à la vérité.
 En foi de quoi j'ai délivré le présent pour servir à qui de droit. »

Cette diable qui rend justice, ça surprend d'abord ; mais quand on pense à certains juges !...

Une exposition de fumistes

Une exposition unique en son genre vient d'être inaugurée à Londres dans le Royal Albert Hall par le lord-maire, qu'accompagnent les nobilités de Londres et de Middlesex. C'est une exposition internationale d'appareils fumivores. A Londres et dans les grandes villes manufacturières d'Angleterre, des milliers de cheminées d'usines de toute sorte rejettent nuit et jour d'épais nuages d'une fumée noire qui vicia l'atmosphère, obscurcit la lumière du soleil, et couvre de saie les murs des habitations.

M. Shaw-Lefèvre, membre du Parlement et premier commissaire des travaux publics, qui a pris la parole à l'inauguration de cette exposition, a déclaré que le fumée déferait à tel point l'extérieur du palais du Parlement à Westminster, qu'il fallait dépenser chaque année soixante-seize mille francs en travaux de nettoyage.

Les appareils exposés au Royal Albert Hall de South Kensington et qui comprennent un certain nombre d'inventions nouvelles ou perfectionnées sont divisés en six sections, où l'on voit figurer entre autres pays les États-Unis, la France, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, la Suède. Des prix, quelques-uns s'élevant jusqu'à 100 guinées, et des médailles doivent être décernés par un jury aux meilleurs exposants.

Mots de la fin

La police correctionnelle :
 Un jeune drôle, en tournée de recettes, avait dérobé 300 francs à son patron.
 Le président. — Comment avez-vous pu commettre un pareil abus de confiance ?
 Le prévenu. — Je vais vous dire, mon président. J'avais des dettes ; j'ai fait des billets, qui allaient choir, et j'ai voulu faire honneur à ma signature !

Une bonne coquille relavée chez un de nos confrères des environs :

« C'est Mlle X... qui chantera le principal rôle qu'elle a écrit à Paris. »
 Heureusement qu'on n'est plus à l'époque où les imprimeurs, comme Étienne Dolet, dont nous retraçons l'histoire l'autre jour, étaient pendus pour un rien !

SPECTACLES DU 7 DÉCEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
 Les Mousquetaires de la Reine, opéra comique en trois actes.
 Maître Pothelin, opéra comique en un acte.
Théâtre-Rellecour
 Aujourd'hui relâche.
Théâtre Delille (Cours du Midi)
 Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.
Casino
 rue de la République
 Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
 Orchestre sous la direction de M. Léons
Scala-Bouffes
 Tous les soirs, grand concert varié.
Alcazar
 Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 6 Décembre 1881

Rentes		Actions	
3 0/0	122 50	Paris-Lyon	1220
3 0/0 amortissable	112 50	Gaz de la Guilloière	1120
5 0/0 français	115 40	Mines de la Loire	830
Italien	14 25	Montparnasse	245
Turc	14 25	Rive-de-Gier	60
Autrichien 4 0/0	100	Société Lyonnaise	100
Russe 5 0/0	62	Bateaux-Omnibus	100
Espagne 3 0/0	29	Baux	2450
Dette Egypt. unifiée	100	Bombes	100
Crédit mobilier	100	Abattoirs	100
Crédit mob. Espagn.	100	Varreios L. et Rhône	100
Crédit Lyonnais	95	Croix-Rousses	100
Union générale	100	Obligations	100
B. Hypothéc. France	100	Ville de Lyon	87
Soc. financière Lyonn.	100	Ville de Paris 1869	100
Banque Ottomane	707 50	Ville de Paris 1871	397
Paris-Lyon-Médit.	100	Lombardes-anciennes	254
Ch. Autrichiens	712 50	Lombardes-nouvelles	279
Lombard-Vénitien	323 75	Saint-Etienne	100
Sragosse	100	Rhône-et-Loire 4 0/0	560
Nord-Espagne	100	Paris-Lyon-Médit.	237 50
Suez	100	1865	381

Le rédacteur-gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imprimerie du *Republicain du Rhône*
 18, quai de l'Hôpital

Rentes viagères, avec remboursement.
 Le taux viager, pour l'âge de 40 ans, est aux C^{tes} françaises de 6.19 0/0, à fonds perdu. A la New-York, il est de 6.17 0/0, avec remboursement au décès de la moitié du capital versé. Si l'on veut le remboursement du capital entier, le taux sera d'abord de 4.11 0/0 et, après 20 ans, de 13.8 0/0. — Combinaisons spéciales à la New-York, C^{te} d'Assurances fondée en 1845 et possédant 224 millions réa-lisés. Paris, 19, Avenue de l'Opéra.
 A Lyon, M. Bouthéon, directeur Part., 3, rue de la République.

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du *Vin Bertrand* et du *Sauveur des enfants*, obligent l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et sur tout plus accessible au public, la pharmacie Bertrand, actuellement, 13, rue Cœurfort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.
 On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles nécessaires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.
 Prix : 3 francs par an

ANNONCES
DÉPURATIF DU SANG
 Le sirop concentré de Salsepareille QUET, agit sur toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Couleures, Gouttes, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, vices de sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des saignées.
 A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

ON DEMANDE A louer
 Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fourrier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer
 Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

Mme STÉPHANIE prêt
 par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2^e

LA GAZETTE DE PARIS
 Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR AN
 SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
 Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
 Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
 ON S'ABONNE, moyennant 2fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, Paris
 CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

VINS DU ROUSSILLON
 Expédié du propriétaire au consommateur
 Roussillon pur, 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., au, port et fut en sus, etc. — Demander prix courants, MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrénées-Orientales).
 DÉTAILLÉS A TOUTES LES EXPOSITIONS ET CONCOURS RÉGIONAUX

QUATRIÈME ANNÉE
L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
 Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
PARAISANT LE DIMANCHE
ABONNEMENTS
 Un an 3 fr.
 Six mois 2 fr.
 Trois mois 1 fr.
 Europe, ou ar. 1 fr.
 Amérique 2 fr.
BUREAUX :
Imprimerie ROUSSAUD,
 3, rue Tison d'Argence, ANGOULÈME.

INJECTION PEYRARD
 Pharmacien à Alger
 Plus de Mercure, Copahu, Cubébe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Boulouk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dép. Viâl, pharm. rue Bourbon; Faivre, rue du Platier, 8; Reverchon, Croix-Rousses; Cazeneuve et Lestra, rue Lanterne; Poncet, cours Morand; pharm. normale, rue d'Algérie, 14; à Vienne, M. Causton, pharm.; M. A. Couturier, pharm. à Valence; M. Lestra, rue Lanterne; M. M. Masson, pharmacie Masséna, rue Masséna; M. Marmonnier, à Grenoble, Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché; M. Exbrayat, rue de Lyon

A VENDRE Belle jument de 8 ans, d'âge. S'adresser à M. des Brotteaux, tous les jours avant midi.

A LOUER Très-joli appartement de neuf pièces, quai de la Guilloière, 24, au 1^{er} pour le visiter s'y adresser tous les jours, de 3 à 4 heures.

BONNE OCCASION
 A vendre belle balancelle pour magasin de soieries ancien modèle. S'adresser à la coiffeuse, 52, rue Montesquieu, Guilloière.

UN JEUNE HOMME
 Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité. S'adresser à l'Agence Fournier, 13, rue Confort, 2267.

CAPSULES DARTOIS
 seul remède contre la Phthisie A TOUS LES DEGRÉS
 Guérissent rapidement : Toux opiniâtres, Bronchites chroniques, Catarrhes Engorgements pulmonaires.
 Place 31, n° 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croisette de Hêtre. Exiger le nom DARTOIS

FR. 1 Le Moniteur Financier 1 FR.
 Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions
Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages
 LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 4. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

HORAIRE GÉNÉRAL DES CHEMINS DE FER Service d'Hiver 1881

	MATIN						SOIR							
	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	RAPIDE
PARIS		4,58	7,10	7,35	9,03	11,10		2,32	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 7,20	DIRECT 7,34	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20							
GENÈVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,40	—	—	11,38	2,39	—	3,22	—	3,45	—	6,15
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	3,30	5	8,05	—	—	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	3,30	—	5	—	—	8,05	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—	12,12	2,10	Charbonn.	3,33	4,58	6	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	1,44	—	—	3,45	—	5,55
LES DOMBES	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	—	—	—	5,40	—